

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : 35
Nombre de représentés : 8
Nombre d'absents : 21

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE SEIZE DÉCEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_185_CC_33
Mise en place d'une prime pour les
salariés des Ports de Plaisance Ouest
travaillant le dimanche

Nombre de votants : 43

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
10 décembre 2024

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
23/12/2024

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Mme Laetitia LEBRETTON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - M. Yann CRIGHTON - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - Mme Florence HOAREAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - M. Armand MOUNIATA - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Pierre Henri GUINET - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Julius METANIRE - M. Jean-Noël JEAN-BAPTISTE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Madame Martine GAZE - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Amandine TAVEL - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL - M. Jean MARCEAU

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle BOUCHER procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Melissa PALAMA-CENTON procuration à Mme Audrey FONTAINE - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOAREAU procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Catherine GOSSARD - M. Bruno DOMEN procuration à M. Daniel PAUSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024_185_CC_33 : MISE EN PLACE D'UNE PRIME POUR LES SALARIÉS DES PORTS DE PLAISANCE OUEST TRAVAILLANT LE DIMANCHE

Le Président de séance expose :

1. Contexte

Jusqu'à mai 2023, une majoration de salaire de 100 % était versée aux agents pour les heures travaillées le dimanche. Cependant, cet avantage a été supprimé par un accord signé le 31 mai 2023, en raison de l'exploitation continue des ports de plaisance. Cette modification, bien que légale et conforme aux règles d'organisation, a généré une insatisfaction notable chez les agents en raison de la perte de la majoration.

2. Problématique

Afin de compenser cette perte et de maintenir la motivation des équipes, une prime dominicale est proposée. Celle-ci n'équivaut pas à une majoration salariale de 100 % mais constitue un supplément financier reconnaissant la spécificité du travail le dimanche.

3. Objectif

Cette prime dominicale vise à :

- Partiellement compenser la perte de rémunération liée à la suppression de la majoration de 100 % du dimanche.
- Reconnaître la contrainte que représente le travail dominical pour les agents.
- Fidéliser les équipes en charge des missions le dimanche par un complément financier.

4. Mise en place :

- Bénéficiaires : Ensemble du personnel de la Régie (en contrat à durée indéterminée ou déterminée), hors cadres et hors agents en forfait jours, au travaillant en roulement les dimanches selon leur planning et les besoins des services.
- Montant : Prime de 100 € brut (environ 75 € net) par dimanche travaillé, en supplément de la rémunération mensuelle.
- Conditions de versement : La prime sera versée mensuellement et soumise aux cotisations sociales applicables.
- Impact financier : Le coût de cette prime dominicale est estimé à 19 000 € par an, en incluant les dimanches et jours fériés travaillés, pour un effectif de 3 agents.

Le Comité Social Territorial en date du 21 novembre 2024 a émis un avis favorable.

Le Conseil d'Exploitation en date du 28 novembre 2024 a émis un avis favorable.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 03/12/2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 2 ABSTENTIONS) 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 0 SANS PARTICIPATION, 0
ID : 974-249740101-20241219-2024_185_CC_33-DE

- APPROUVER la création d'une prime dominicale à compter du premier janvier 2025 ;**
- VALIDER les conditions proposées.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président